

TARIFS 2023-2024

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS											
- Janvier 2023 : ouverture des inscriptions - Mercredi 31 mai 2023 : Fermeture des inscriptions											
1 ADHESION ASSOCIATION DE PARENTS	UNE SEULE FOIS PAR FAMILLE ET POUR TOUTE LA SCOLARITE - Chaque famille doit payer une adhésion à l'association quelque soit le nombre d'enfant ou la durée dans l'établissement. La scolarité ne doit pas être interrompue plus de 5 mois ou l'adhésion devra être payée à nouveau. - Elle n'est pas remboursée en cas de départ anticipé de l'élève. - Elle doit être exclusivement payée en euros sur l'un des comptes euros de l'établissement...					- 400 euros (Inscriptions en maternelle) - 800 euros					
	PAR AN, PAR ENFANT * Ils sont annuels et doivent être réglés avant le 31 mai 2023 * Ils ne sont pas remboursés en cas de départ anticipé de l'élève * Ils prennent en charge : Les frais de gestion administrative, l'assurance de responsabilité civile de l'élève, le renouvellement et l'achat du matériel pédagogique de la classe et la location de manuels scolaires. * Les livres scolaires et les livres de lecture gardés par les enfants en fin d'année ne sont pas inclus et devront être payés en cours d'année. * L'uniforme officiel de l'école doit être commandé et payé auprès de la vie scolaire.					Tout petite <small>(TPS)</small> 2 ANS	MATERNELLE <small>(PS - GS)</small> DE 3 ANS A 5 ANS	PRIMAIRE <small>(CP - CM2)</small> DE 6 ANS A 10 ANS	SECONDAIRE <small>(6e - 3e)</small> DE 11 ANS A 15 ANS	LYCEE <small>(2de - 1e - Tale)</small>	
2 FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIF						21300 FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE	21300 FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE	RD\$ 22433 FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE	RD\$ 24473 FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE	RD\$ 15635 FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE Matériel CNED 1025 euros	
	PAR MOIS, PAR ENFANT * La mensualité doit être payée de septembre à juin, avant le 5 de chaque mois. * Tout retard de paiement peut entraîner la suspension des cours de l'élève * La scolarité mensuelle est dégressive à partir du 2ème enfant, le tarif 1er enfant étant toujours appliqué à la mensualité la plus chère.					1er enfant	RD\$ 7249	RD\$ 11110	RD\$ 18095	RD\$ 23914	RD\$18183
3 SCOLARITE MENSUELLE						2ème enfant	RD\$ 6523	RD\$ 10032	RD\$ 16302	RD\$ 21527	RD\$ 16379
						3ème enfant et +	RD\$ 6182	RD\$ 9460	RD\$ 15411	RD\$ 20284	RD\$ 15466

CES TARIFS NE S'APPLIQUENT PAS A UNE SCOLARITE INFERIEURE A 4 MOIS

RAPPEL

L'association des parents d'élèves d'école Théodore Chassériau est une association à but non lucratif et son comité de gestion travaille de manière volontaire non rémunérée.

Son rôle est de gérer, développer et pérenniser l'Ecole créée par l'Association. Cela implique, entre autres, des responsabilités budgétaires et des frais.

Le fonctionnement de l'école est assuré exclusivement par les frais d'adhésion, d'inscription et de scolarité, qui sont calculés en fonction des besoins matériels et pédagogiques minimaux, indispensables au développement d'un enseignement de qualité.